

## J'AI UN NOUVEL INGRÉDIENT COSMÉTIQUE : QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

### OBJECTIFS

- Connaître les définitions et les réglementations concernées.
- Maîtriser les spécificités françaises.
- Connaître les obligations en Europe et à l'export.

### PROGRAMME

1. Définitions, réglementations concernées, conseils pratiques sur la mise en œuvre
2. Obligations en Europe :
  - Le dépôt INCI
  - Résumé sur les obligations des règlements REACH et CLP : caractérisations chimique et toxicologique – FDS
  - Le règlement 1223/2009 : preuves d'innocuité
  - Les recommandations professionnelles
  - Le dossier matière première
3. Spécificité française : la déclaration nano

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de présentation remis avant la formation.
- Alternance d'apports théoriques, pratiques et cas concrets.
- Moyens techniques : vidéo projecteur, tableaux blancs, logiciel LMS

### SUIVI / EVALUATION

- Positionnement : questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau.
- Résultats : QCM en début et fin de formation.
- Satisfaction : questionnaire à chaud, dès la fin de la formation et à froid, 30 jours après la formation pour valider le transfert des acquis en situation de travail.
- Suivi d'exécution : Feuille de présence par demi-journée et remise d'une attestation de fin de formation.

# RÉGLÉMENTATION INGRÉDIENTS

32

COSMED Academy



Présentiel  
ou à distance



7h (1 jour)  
9h-12h30



Laurence Mulon  
Toxicologue Eurotox  
Consultante diplômée de L'IDCE®,  
spécialisée dans les substances  
d'origine naturelle avec une double  
expertise, Reach et cosmétique.  
Docteur en Pharmacie



Cosmed  
495 rue René Descartes  
Les Ocre de l'Arbois, Bat B  
13100 Aix en Provence



Service réglementaire, R&D  
Participants : 10 max



En 2025



Connaître les bases de la  
réglementation des  
cosmétiques



Adhérent : 504€TTC/jour  
personnes supp. 420€ TTC/jour  
Non Adhérent : 625€ TTC/jour